

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

45^e COURSE DE COTE REGIONALE 8^e COURSE DE COTE VHC

LAMURE SUR AZERGUES 6 et 7 juin 2026

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CENTAURE organise les 6 et 7 juin 2026 avec le concours de l'ECURIE AUTOMOBILE HAUTE AZERGUES une compétition automobile régionale dénommée :

45^{ème} COURSE DE COTE DE LAMURE-SUR-AZERGUES

8^e COURSE DE COTE VHC DE LAMURE SUR AZERGUES

Cette compétition compte pour :

- La Coupe de France de la montagne 2026 – coef. 2,
- Le Championnat de Ligue Régionale Automobile Rhône Alpes
- Trophées des VHC de Ligue Rhône-Alpes

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Courses de Côte ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

Course de Côte	
Asa organisatrice :	ASA CENTAURE 05 05
Nom :	Course de Côte de Lamure sur Azergues
Date :	6 et 7 juin 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	Régional
Eligibilité :	Coupe de France de la montagne Coef. 2 Championnat de ligue régionale Rhône-Alpes Trophées des VHC Ligue Rhône-Alpes
Participation étrangère autorisée ?	/
Visa Ligue :	N° R22 en date du lundi 16 mars 2026
Permis d'organisation FFSA ;	N° 244 en date du lundi 16 mars 2026
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	Georges TABARD
Téléphone :	06 12 54 30 08
Mail :	georgestabardgti@gmail.com
Organisateur technique	
Nom :	Ecurie Automobile Haute Azergues
Adresse :	Mairie - 68870 Lamure sur Azergues
Téléphone :	06 17 03 33 17
Mail :	clairedessaigne@gmail.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leur licence pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Robert MORANGE	Licence n° 1981
Commissaires Sportifs	M. Bruno BIGOURDAN	Licence n° 243696
	Mme Hélène GUINAMARD	Licence n° 15981
Directeur de Course	M. Laurent BENOIT	Licence n° 46771
Directeurs de Course Adjoints	M. Franck BELLET	Licence n° 43174
Commissaire Technique responsable	M. Alain BILLOUD	Licence n° 13082
Commissaires Techniques adjoints	M. Yannick BOSSEAU	Licence n° 223616
	M. Alain PETITON	Licence n° 2732
	M. Serge DEVIGNE	Licence n° 236990
	M. Jean claude CARRE	Licence n° 13049
Médecin responsable	M. Jean Marc LAYE	
Chargé de la mise en place des moyens	Mme Claire DESSAIGNE	Licence n° 260979
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme Corine BEFFY	Licence n° 27682
	M. NC	Licence n°
Chargé de presse	M. Emmanuel PERRIER	Licence n° 259999
Chargé des Commissaires de route	M. Patrick SOUVY	Licence n° 236778
Chronométrateurs	M. Christophe GUINAMARD	Licence n° 14571
	Mme Stéphanie TABARD	Licence n° 154983
	M. Laurent LACOMBA	Licence n° 41897
Observateur	M. Jean Pierre MAUVEAUX	

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements	Mardi 2 juin 2026 à 24 heures
Publication de la liste des engagés	Vendredi 5 juin à 12 heures
Vérifications administratives	Samedi 6 juin 2026 de 15h à 19 heures Salle Pluraliste à Lamure/A <i>Dimanche 7 juin sur demande (7h à 7h45)</i> <i>06 12 54 30 08</i>
Vérifications techniques	Samedi 6 juin 2026 de 15h15 à 19h15 Entreprise « Desplaces Charpentes » 580 avenue de la gare - ZA - Lamure/A <i>Dimanche 7 juin sur demande (7h15 à 7h45)</i> <i>06 12 54 30 08</i>
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais	Dimanche 7 juin 2026 à 8h15
Briefing des commissaires	Dimanche 7 juin à 7h à la salle pluraliste à Lamure/A
Essais non chronométrés	7h30 à 8h30
Essais chronométrés	Dimanche 7 juin à partir de 9h
Briefing des pilotes	Samedi 6 juin à 19h45 devant la salle pluraliste
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course	Dimanche 7 juin à l'issue des essais chronométrés Affichage sur panneau et/ou par voie numérique
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	Samedi 6 juin à 18h30 à la salle pluraliste à Lamure/A. Les réunions suivantes se tiendront en mairie
Course	
1 ^{ère} montée	à partir de 10h30 (à titre indicatif)
2 ^{ème} montée	à partir de 13h30 (à titre indicatif)
3 ^{ème} montée	à l'issue de la 2 ^e montée
4 ^e montée	A l'issue de la 3 ^e montée. Selon le temps disponible et décision de la DC
Affichage des résultats provisoires	15mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
Podium	Dimanche 7 juin, sur la place du maché vers la halle, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
Remise des prix	Dimanche 7 juin, 30 mn après ouverture du parc, sur la place de la mairie
Remise des prix ainsi que des palmarès : "Les concurrents en seront informés par affichage et/ou par voie électronique"	Les récompenses seront envoyées par virement bancaire (fournir son RIB aux vérif. Adm.)

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : le samedi 6 juin 2026 de 15 heures à 19 heures, *et exceptionnellement le dimanche 7 juin 2026 sur demande et sur RV de 7h15 à 7h45 (Tél. 06.12.54.30.08)*

Lieu : Salle Pluraliste de Lamure-sur-Azergues (face à la gare)

Prévoir de fournir son RIB en vue de la remise des prix.

Vérifications techniques : le samedi 6 juin 2026 de 15h15 à 19 h15, *et exceptionnellement le dimanche 7 juin 2026 sur demande et sur RV de 7h15 à 7h45 (Tél. 06.12.54.30.08)*

Lieu : Entreprise « DESPLACES Charpentes », 580 Av. de la gare, (zone artisanale) Lamure-sur-Azergues

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : RONZON

Adresse : RD 385 Lamure-sur-Azergues

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60€ TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français)

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 7 juin à 8 heures.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la 1ère réunion est prévue le samedi 6 juin à 18h30.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

RAS

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus par voie électronique à partir de la parution du présent règlement : via le site internet FFSA : engagement.ffsa.org

ou via le site internet de l'ASA CENTAURE : asacentaure.com/courses-de-lasa/infos-concurrents-cc-de-lamure-sur-azergues-2026/

Jusqu'au mardi 2 juin 2026 à minuit.

POUR LES MODERNES :

- Les droits d'engagement sont fixés à **170 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et sont de 340 €, pour ceux n'acceptant pas la publicité optionnelle de l'organisateur.
- Droits réduits à **150€** pour les licenciés de l'ASA Centaure (acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur).

POUR LES VHC :

- Les droits d'engagement sont fixés à **120 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et sont de 240 €, pour ceux n'acceptant pas la publicité optionnelle de l'organisateur.
- Droits réduits à **110€** pour les licenciés de l'ASA Centaure (acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur).

MODALITES de REGLEMENT POUR TOUS

Pour être valables, les inscriptions devront obligatoirement être accompagnées des droits d'engagement, soit :

- Par CB. A la fin de votre inscription (FFSA ou site internet ASA Centaure) vous serez redirigé éventuellement vers le service HelloAsso (agréé par la FFSA) qui gère les encaissements (le versement d'une commission supplémentaire n'est pas obligatoire). Vous n'aurez qu'à suivre les étapes pour régler.
- Par Chèque à l'ordre de « ECURIE HAUTE AZERGUES » **mais à adresser à** ASA Centaure 15 rue de la mairie 69210 Lentilly, en précisant bien le prénom et le nom du concurrent au dos du chèque.
- Par virement bancaire, en utilisant le RIB ci-dessous de « ECURIE HAURE AZERGUES » en précisant bien le nom et prénom du concurrent dans le libellé du virement :
 - o IBAN : FR76 1780 6001 6593 3480 0200 075
 - o BIC : AGRIFRPP878

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Si le véhicule n'appartient pas au pilote, celui-ci doit présenter une attestation du prêt du véhicule concerné.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120 toutes catégories confondues

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable)

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de Lamure sur Azergues se déroule sur la D 44 :

- Départ : 50 m avant le panneau de fin d'agglomération de Lamure sur Azergues
- Arrivée : sur la ligne droite suivant la courbe gauche après le transformateur EDF
- Pente moyenne : 7%
- Longueur du parcours 1500 m

La course se déroulera en 3 ou 4 montées sous réserve de décision de la direction de course.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès au départ : du parc concurrent au monument au mort

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : située entre le monument aux morts et la gare

6.4P. SIGNALISATION

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés au

- Parking à proximité de la salle polyvalente
- Parking place du marché de Lamure-sur-Azergues (parc prioritaire aux voitures ouvertes).
- Pour les VHC, le parking de la gare leur est réservé.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14 heures, le samedi 6 juin 2026.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé au parc concurrent, (emplacement d'assistance).

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : à la salle polyvalente
- pendant les essais et la course au parc départ au niveau du monument aux morts,
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au monument aux morts et au camion PC

Une diffusion des listes pourrait se faire aussi sur le site de l'Asa Centaure (page dédiée à la Course de Côte)

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra : à la mairie
Dès la fin des vérifications administratives de 8h30 jusqu'à la fin de l'épreuve

- **Téléphones permanence : n° 06.12.54.30.08 et n° 06 17 03 33 17**

Centre de secours le plus proche :

- Lieu : Lamure sur Azergues.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. CONFERENCE AUX COMMISSAIRES

La conférence aux commissaires et chefs de poste (briefing) aura lieu devant la salle Pluraliste de Lamure-sur-Azergues le dimanche 7 juin 2026 à 7 heures.

La présence de tous les commissaires et chefs de poste y est obligatoire (feuille d'émargement).

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu devant la salle Pluraliste de Lamure-sur-Azergues le samedi 6 juin 2026 à 19h45.

La présence de tous les pilotes y est obligatoire (feuille d'émargement).

7.3P. COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

La procédure de départ se fera aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps des montées de course.

En cas d'ex-aequo le départage sera effectué par l'addition des deux meilleurs temps.

Classement définitif : à l'expiration du délai de réclamations.

Les classements provisoires seront affichés 15 minutes après l'arrivée de la dernière voiture au tableau d'affichage officiel situé 100 m avant la ligne de départ – *au monument aux morts* et/ou pourront être diffusés sur le site internet de l'Asa Centaure.

Les classements Moderne seront établis ainsi :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement par groupe (séries A et B confondues)
- un classement par classe (séries A et B confondues)
- un classement féminin

Pour le classement des VHC il y aura :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),

- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement séparé pour les voitures du groupe Classic
- un classement féminin (série A et B confondues)

Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le dimanche 7 juin 2026 à l'issue de l'épreuve, 30 minutes après l'ouverture du parc fermé.

Lieu : Place de la Mairie de Lamure-sur-Azergues.

Moderne : Répartition des prix (règlement par virement bancaire) ; les prix sont cumulables.

	GENERAL Séries A et B CONFONDUES	CLASSES				
Nbre partants		1	2	3 à 6	7 à 10	+ de 10
1 ^{er}	270€	45€	90€	110€	150€	180€
2 ^{ème}	230€			60€	100€	130€
3 ^{ème}	190€				50€	80€
4 ^{ème}						50€

Classement féminin :

Si plus de 3 partantes :

- 1^{ère} 90€ une coupe et un bouquet
- 2^{ème} 60€ une coupe et un bouquet
- 3^{ème} 30€ une coupe et un bouquet

VHC : Remise de coupes pour les VHC. Tous les concurrents seront récompensés.

Des coupes seront remises aux commissaires par tirage au sort.